



Date convocation : 10.11.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_47

Séance du vendredi 18 novembre 2022

Le dix-huit novembre deux mille vingt-deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Jonathan SCHNEIDER, David NEVEUX, Bruno JUPIN, Séverine MULPAS, Amélie BRASSEUR

Absents représentés : Xavier PRIN par David NEVEUX, François RICHE par Didier PINCHON, Hugues MORONI par Marie-Christine HALLIER, Dominique GARRÉ par Luc LELONG

Secrétaire de séance : Daniela DOUILLET

Modalités de reversement des frais de personnel des services des eaux et d'assainissement à la commune

Vu le temps de travail de la secrétaire de mairie affecté aux services des eaux et d'assainissement ;
Vu la création du poste saisonnier de fontainier nécessaire au bon fonctionnement du service des eaux ;
Compte-tenu de la nécessité pour ces services de s'acquitter de leurs frais de personnel.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés :

*ÉVALUENT la quotité de travail pour ces services comme suit :

	Agent	Quotité
Service des eaux	Administratif	4h/sem
	Technique	17.5h/ sem (1mois/an)
Service d'assainissement	Administratif	4h/sem

*INDIQUENT que le montant des participations sera calculé selon la formule mathématique dédiée soit $(\text{Quotité} / \text{Temps de travail}) \times \text{Montant des rémunérations charges incluses} = \text{Montant du reversement}$.

*CHARGENT Madame le Maire de facturer aux services concernés les coûts engendrés par leurs travaux chaque fin d'année afin de prendre en compte le montant réel des rémunérations de l'année.

*PRÉCISENT que ce mode de calcul sera utilisé jusqu'à décision contraire.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.